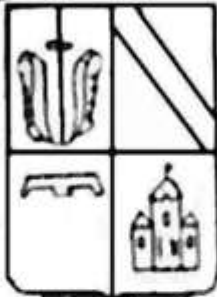


LE CARILLON



N°
86

HEUGNES
Printemps 2017



Sommaire

Mot du Conseil	2
Conseils Municipaux	3-6
Les Elections	7
Ecole et RPI	7
Mots des Associations	8-9
Les manifestations	10-11
Informations pratiques	11-12
Etat civil	12
Dates à retenir	12
« Il était une fois... »	13-16

Bulletin Municipal

Tél 02 54 39 01 85

Fax 09 70 32 43 77

mairie.heugnes@wanadoo.fr

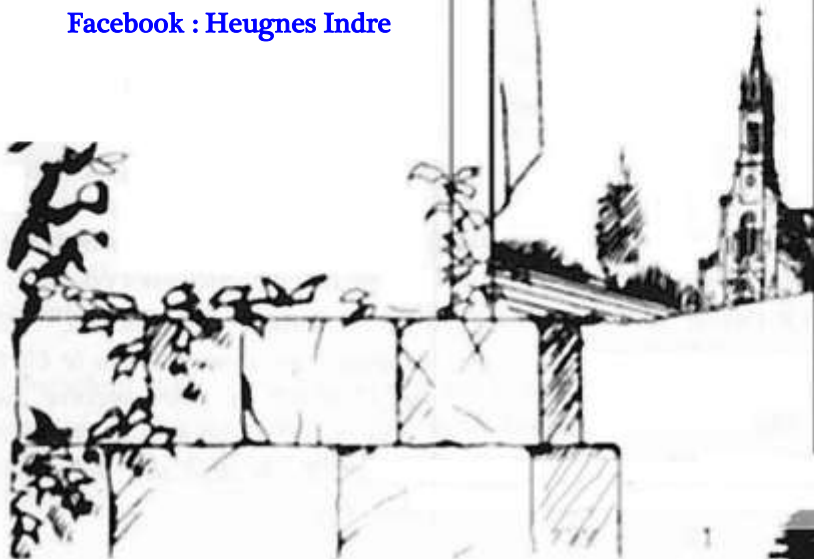
www.heugnes.fr

Facebook : Heugnes Indre

A la Une !



Les pompiers remercient
la famille Charloton.



Le Mot du Conseil Municipal

La rénovation de notre commune continue. Cette année, l'éclairage public sera modifié. En effet, les crosses et les luminaires des éclairages sur poteaux bétons vont être changés. Les LED vont remplacer les ampoules actuelles qui ne sont plus aux normes. Cet investissement va permettre des économies substantielles pour la collectivité. En fin d'année, quatre lampadaires solaires seront installés dans des hameaux, en priorité sur des zones dangereuses et génératrices d'accidents de la circulation.

Concernant le classement des zones agricoles de notre commune, et suite à nos demandes répétées auprès des services de l'état et du ministère, l'état a accepté un nouveau critère de sélection qui permettra à Heugnes de rester en zone défavorisée simple.

Participez à la randonnée pédestre le 28 mai prochain !

Venez nombreux à la foire de Pentecôte qui se tiendra le lundi 05 juin sur la place !

Vous aurez à voter pour les élections législatives (11 et 18 juin). A noter que les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h.

Sophie GUERIN



MARDI 6 JUIN 2017, SALLE DES ASSOCIATIONS A 19 H.

Réunion publique en présence de Monsieur Christophe BEAUVAIS, directeur Orange des relations avec les collectivités locales du Cher et Indre et de Monsieur Gérard SAUGET, délégué du RIP36 et maire de Pellevoisin.

Objectifs :

- **Le point sur l'état de la téléphonie et de l'internet sur notre commune.**
- **L'arrivée de la fibre optique et ses nouvelles possibilités.**
- **Réponses aux questions posées par les usagers de Heugnes.**
- **Perspectives d'avenir de l'utilisation de la fibre optique chez les usagers.**
- **Questions diverses.**

Un pot de l'amitié clôturera cette réunion.

Il est souhaitable que le plus grand nombre d'habitants de la commune soit présent ce soir-là en lien avec les très nombreuses réclamations posées par les usagers.

Philippe KOCHER

Votre Conseil Municipal.

COMMUNE DE HEUGNES

Réuni sous la présidence de Madame le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Rénovation de l'éclairage public

Afin de faire des économies d'énergie et de réduire les nuisances lumineuses, le Conseil Municipal prévoit de procéder à la rénovation de l'éclairage public. A cet effet, il accepte le devis de l'entreprise SPIE pour un montant de 38 466 € HT pour l'installation de 29 luminaires sans mât et de 4 luminaires avec mâts.

Éclairage public : demande de DETR et plan de financement

Le Conseil Municipal décide d'établir une demande de DETR suite à l'acceptation du devis de l'entreprise SPIE pour un montant de 38 466 € HT.

- VALIDE le plan de financement suivant :

	Montants en €	%
TEPCV	20 400	53 %
SDEI	7 693.20	20 %
DETR	2 679.60	7 %
Fonds propres	7 693.20	20 %
Total	38 466.00	100 %

Achat d'un photocopieur

Afin de remplacer le copieur de la mairie acheté en 2008, qui est hors d'usage, le Conseil Municipal accepte le devis de la société IBS Connexions pour un montant de 3 195 € HT et un coût copie de 0.0049€ HT noir et 0.049 € HT couleur.

Changement de porte d'un logement communal

Le Conseil Municipal accepte le devis de la SARL LEMOINE PIVRON d'un montant de 1 913.25 € HT pour le changement de la porte d'entrée du logement sise 3, place Saint Martin.

Vote des subventions aux associations locales

Associations	2016 (pour mémoire)	2017
BIP TV	50	50
Amicale des Pêcheurs / Heugnes	250	250
Amicale des Pompiers / Heugnes	300	300
Amicale du O'NAHON/ Comité des Fêtes	1600	1600
Association de pêche l'Épinoche /Pellevoisin	50	50
Association Sportive de Heugnes	800	1000
Les Amis du Jeudi	360	360
La Prévention Routière	30	30
U.C.C. Châteauroux	750	750
Amicale des Parents d'Elèves Heugnes/Pellevoisin	225	300
Association de Chasse de Heugnes	200	200
Association Vélo Club Châtillonnais	30	50
Coopérative Scolaire de Heugnes	300	300
Souvenir Français	0	50
TOTAL	5 220 €	5 290 €

Vote de l'indemnité de fonction du Maire et des Adjointes

Suite à la modification des grilles indiciaires,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjointes au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} janvier 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions :

- de Maire (selon l'importance géographique de la commune) au taux maximal en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique soit 17 %.

- d'Adjointes au Maire (selon l'importance géographique de la commune) au taux maximal en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique soit 6.6 %.

REDEVANCE DUE PAR ORANGE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – 2017

Le Conseil décide d'appliquer le montant maximum autorisé. En conséquence, Orange est redevable de la somme de **914.37 euros** pour l'année 2017.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE SUR LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal arrête le montant de la redevance 2017, due par ENEDIS, à la somme de 200 €.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion dressés par le Trésorier pour le budget principal, le commerce multiple rural, la boulangerie et l'assainissement.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs du budget principal, du commerce multiple rural, de la boulangerie et de l'assainissement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux des trois taxes locales pour un produit attendu de 114 069€ :

Taxe d'habitation :	14.32 %
Taxe foncière (bâti) :	16.18 %
Taxe foncière (non bâti) :	34.66 %

DEVIS POUR TRAVAUX ELECTRIQUES – ECOLE MAIRIE ARCHIVES

Le Conseil Municipal accepte le devis de la SARL ROUZEAU pour un montant de 2 305.15 € TTC pour des travaux électriques sur le bâtiment communal Mairie - Archives – Ecole suite aux travaux de remise aux normes.

DEVIS POUR TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE POTEAUX INCENDIE

Le Conseil Municipal accepte le devis de la société SAUR pour un montant de 4 970.92 € TTC pour des travaux de remplacement de 2 poteaux incendie et de réfection pour 2 autres.

LE BUDGET PRINCIPAL 2017

I) Les dépenses de fonctionnement

Regroupées en quatre principaux chapitres, elles s'élèvent à **383 282.00 €** d'opérations réelles.

Les charges à caractère général (011) représentant un montant de 125 544.23 €. Les principales dépenses de ce chapitre sont :

- Les achats de matières et fournitures : eau (2 000 €), électricité (15 000 €), combustibles (1 000 €), carburants (8 500 €), fournitures de voirie (3 000 €)
- Les services extérieurs : entretien de bâtiments (18 624.23 €), assurances (5 800 €), entretien de matériel (4 000 €), voies et réseaux (19 000.00 €)
- Autres services extérieurs : fêtes et cérémonies (11 000 € dont le feu d'artifice et colis de Noël), frais d'affranchissement (1 000 €) et de télécommunication (2 200 €)
- Les taxes foncières (15 000 €) : la commune étant propriétaire de terres, elle paie des impôts.

Les charges de personnel (012) pour un montant de 146 197.00€ réparti en :

- Rémunération du personnel titulaire et non titulaire (98 000 €)
- Charges sociales s'y rapportant (48 197 €)

Les charges de gestion courante (65) pour un total de 101 287.77 € réparti en :

- Indemnités des élus et cotisations retraite (18 250 €)
- Contribution au service départemental d'incendie (18 754 €)
- Contributions versées aux organismes de regroupement (34 790 €) : SIVOM, R.P.I....
- Subventions versées aux associations (7 300 €) : sports, fêtes,...

Les charges financières (66) qui se résument au remboursement des intérêts des emprunts en cours (3 275 €)

II) Les recettes de fonctionnement

Regroupées en quatre principaux chapitres pour un montant de **383 282.00 €**

- Les produits des services (2 630 €) dont les concessions de cimetière, la redevance France Télécom, ...
- Impôts et taxes (116 049.00 €) dont contributions directes (114 069.00 €)
Taux inchangés pour 2017
- Les dotations (133 391.00 €) dont 66 000 € de Dotation Globale de Fonctionnement.
- Autres produits de gestion courante (69 000 €) dont les revenus des immeubles et les locations des terres communales.

Un résultat reporté s'élevant à 60 000.00 €, le budget principal s'équilibre donc à **383 282.00 €**.

III) Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses sont :

- Remboursement du capital des emprunts (10 233 €)
- Achat de matériel/Travaux (144 286.03 €)
- Dépôt de garantie (600 €)
- Ecritures comptables (4 427.38 €)

Le total des dépenses s'élève à **159 546.41 €**

IV) Les recettes d'investissement

- Excédent de fonctionnement: 3 735.53 €
- Fonds de compensation de TVA : 20 000 €
- Subventions 2017 : 40 785.81 €
- Ecritures comptables : 50 379.86 €
- Prêts CODAC: 180.17 €
- Amortissement : 3 728 €
- Solde d'exécution 2016 : 14 755.58 €
- RAR 2016 : 25 981.46 €

soit un total de **159 546.41 €**

LES BUDGETS ANNEXES 2017

BOULANGERIE

En fonctionnement : 9 758.72 € dont

Dépenses :

Intérêts des emprunts: 1 175 €
Achat de mobilier : 3 107.54 €,
Ecritures comptables : 313.18 €,
Virement section investissement: 5 163.00 €,

Recettes :

Loyers : 4 800 € H.T.,
Résultat reporté: 107.54 €
Subvention du budget principal : 4 851.18 €

En investissement : 9 887.62 €

Dépenses :

Déficit reporté : 4 724.62 €
Emprunt capital : 3 163.00 €
Installations diverses : 2 000.00 €

Recettes :

Réserve: 4 724.62 €
Virement section de fct : 5 163.00 €

AUBERGE

En fonctionnement : 15 383.48 €

Dépenses :

Bâtiments : 7 128 €
Intérêts des emprunts : 1 267 €
Charges divers : 5 €
Virement à la section d'investissement : 6 983.48 €

Recettes :

Loyers : 8 400 € H.T
Résultat reporté : 6 983.48 €

En investissement : 31 508.69 €

Dépenses :

Travaux et écritures comptables : 28 086.69 €
Emprunt capital : 3 422 €

Recettes :

Ecritures comptables : 18 176.56 €
Virement de la section de fonctionnement : 6 983.48 €
Solde d'exécution 2016: 6 348.65 €

ASSAINISSEMENT

En fonctionnement : 34 009.61 €

Dépenses :

Entretien station : 8 300 €
Intérêts des emprunts : 9 202 €
Régularisation de TVA : 2 €
Virement à la section d'investissement : 5 147.61 €
Dotation aux amortissements : 11 358 €

Recettes :

Redevance d'assainissement : 11 390 €
Subvention budget principal : 13 535.05 €
Amortissement de subvention : 6 220 €
Résultat reporté : 2 864.56 €

En investissement : 16 506 €

Dépenses :

Emprunt capital : 10 286 €
Amortissement de subvention : 6 220 €

Recettes :

Virement de la section de fonctionnement: 5 147.61 €
Dotation aux amortissements : 11 358 €
Solde d'exécution 2016 : 0.39 €



ELECTIONS LEGISLATIVES

Dates des scrutins :

Législatives : 1^{er} tour : **11 juin 2017**

2nd tour : **18 juin 2017**

Mode de scrutin

Les députés sont élus par les citoyens inscrits sur les listes électorales au suffrage universel direct, pour 5 ans (sauf dissolution de l'assemblée), au scrutin majoritaire à deux tours par circonscriptions.

Pour être élu au premier tour, un candidat doit recueillir :

- plus de 50 % des suffrages exprimés,
- et un nombre de voix au moins égal à 25 % des électeurs inscrits.

Si aucun candidat n'est élu dès le premier tour, il est procédé à un second tour une semaine plus tard.

Au second tour, les 2 candidats arrivés en tête peuvent se maintenir.

Les candidats suivants peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits.

Le candidat qui obtient le plus grand nombre de suffrages au second tour est élu.

Conditions pour voter

Pour pouvoir voter, vous devez avoir la nationalité française, être majeur, jouir de vos droits civiques et être inscrit sur les listes électorales.

Procuration

Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez toujours voter par procuration.

Horaires des bureaux de vote

Les bureaux de vote ouvriront à 8 heures du matin et fermeront **à 19 heures** dans toutes les communes.

Ecole et RPI

Les TAP (3 h par semaine d'activités péri scolaires) existent depuis 3 ans.

Les enfants sont contents selon le recensement de Valérie.

Le pré a été aménagé et sécurisé : à la grande joie des enfants, ils peuvent jouer ensemble.

A mon sens, les TAP sont aussi une autre occasion d'apprendre à vivre ensemble.

Nous avons embauché 1 en service civique. Elle assiste Valérie pour le trajet école-cantine et tout au long de la journée d'école.

Petit rappel budgétaire : Les TAP représentent environ 10 600 € au budget du RPI : factures des intervenants (Théâtre et sport ADESLI), des jeux et du personnel fourni par les communes pour le lundi et le vendredi.

Nous avons un engagement avec l'inspection académique pour l'organisation des TAP valable 3 ans.

Nous avons opté pour une modification des horaires : nous avons choisi de tout regrouper sur le vendredi après-midi. Ainsi, nous aurons plus de temps pour les activités et les enfants pourront « décompresser » en fin de semaine.

Céline et Karine

Amicale des Parents d'Élèves du R.P.I

Le 12 février dernier se tenait le loto annuel de l'APE du RPI Pellevoisin-Heugnes.

270 participants se sont réunis au foyer rural de Pellevoisin pour tenter de gagner nombres de beaux lots.

Les bénéficiaires de ce loto iront, comme chaque année, à la coopérative scolaire du RPI afin d'acheter du matériel pédagogique ou sportif ainsi que de financer des sorties scolaires.

Le 11 mars, une trentaine d'enfants des écoles de Pellevoisin et Heugnes ont défilé dans les rues de Pellevoisin, et après une petite visite à l'EHPAD de Béthanie, le groupe aussi coloré que joyeux s'est rendu au stade où Monsieur Carnaval a été brûlé, marquant ainsi la fin de l'hiver.

Tous ce sont retrouvés au foyer rural pour partager un goûter bien mérité.

Les membres de l'APE tiennent à remercier toutes les personnes qui se sont associées à nous pour ces 2 manifestations, que ce soit par leur présence ou un gâteau.

Il est important pour nous, parents et familles, que nos enfants se sentent bien dans leurs écoles. C'est pourquoi nous vous convions à la réunion de rentrée, en septembre, pour pérenniser ces manifestations de sympathie et de convivialité, le tout dans la bonne humeur.

Pour l'APE, Sandra Tixier, trésorière.

Société Communale des Chasseurs de Heugnes

La société communale des chasseurs de Heugnes, présidée par Michel GOILIER, a tenu une réunion de bureau le 24 mars 2017.

Pour la saison 2016/2017, il y avait 28 sociétaires.

Les rapports d'activités et financiers présentés par le trésorier montrent un bilan équilibré.

Le tarif des cartes sera pour la saison prochaine à :

- 85 € pour toutes les personnes physiques résidentes à titre principal ou secondaire dans la commune,
- 100 € pour les propriétaires d'au moins un hectare de terre,
- gratuit pour les personnes de plus de 80 ans ayant chassé l'année précédente sur la société,
- 50 € pour les jeunes chasseurs de la commune ayant obtenu le permis dans l'année.

Une majoration de 10 € sera demandée à tous les sociétaires ne participant pas au nettoyage des allées dans les bois communaux qui aura lieu le samedi 2 septembre 2017 à 8h30.

Le tir de la poule faisane est interdit sur l'ensemble du territoire de la commune de Heugnes et le tir du cop faisane sera seulement autorisé les dimanches 19 et 26 novembre et le 3 décembre 2017.

L'assemblée générale de la société aura lieu le vendredi 8 septembre 2017 à 19h30 à la mairie de Heugnes. PRÉSENCE OBLIGATOIRE de toutes les personnes intéressées car il sera procédé à la vente des cartes de sociétaire à l'issue de l'assemblée, sinon une majoration de 10 € sera appliquée en dehors.

Le bureau se compose comme suit :

Président : Michel GOILIER ; 1^{er} Vice-président : Denis TOZZINI ; 2^{ème} Vice-président : Bernard GARNIER ; Secrétaire : Joël GUILPAIN ; Secrétaire Adjoint : Jean-Louis KANATCHIAN ; Trésorier : Francis LAY ; Trésorier Adjoint : Steve BOUQUEREL ; Membres : Jean ASSAILLY, Jean-Claude LEBREUIL, Laurent LEBREUIL, Loïc LEBREUIL, Raymond GODART ; Commissaire aux comptes : Michel RABIER.

La minute du Pompier

Le dimanche 5 février dernier à 11 heures, le Centre de secours était déclenché pour un feu de bottes de paille dans une exploitation agricole de la commune.

Dès son arrivée sur les lieux, l'Adjudant-Chef GOILIER, chef du fourgon incendie, fait prendre en charge par des membres de son équipe une personne incommodée par les fumées et demande immédiatement une ambulance des Sapeurs-Pompiers en renfort.

Puis à l'issue de sa reconnaissance, constatant le risque de propagation de l'incendie à un hangar agricole voisin contenant du matériel et des engins, ainsi que l'incommodation par la fumée de vaches sous stabulation se trouvant à proximité, il décide de faire établir immédiatement par son personnel une lance incendie à l'aide d'un dévidoir.

Quelques minutes plus tard, l'incendie était maîtrisé, puis une demi-heure plus tard, le feu était entièrement éteint.

Ceci n'était qu'un scénario en vue d'un exercice lors de notre manœuvre mensuelle.

Nous avons à notre disposition le « Fourgon Pompe Tonne » de réserve prêté par l'État-major du SDIS, en plus de notre « Véhicule Toutes Utilisations ».

Il est important pour nous de manœuvrer sur différents sites.

En effet, cela nous permet de varier les exercices, de nous adapter à différentes situations.

Nous pouvons également nous familiariser avec des lieux dans l'hypothèse où nous serions amenés à y revenir en intervention, réelle cette fois, et gagner un temps précieux pour apporter une réponse plus rapide et donc plus efficace face à un sinistre, que ce soit en matière d'incendie ou de secours à personne.

Comme nous sommes à la recherche de nouveaux sites, même les plus ordinaires, merci de prendre contact avec nous si vous acceptez de mettre à notre disposition vos infrastructures.

Vous participerez ainsi activement à l'organisation des secours sur la commune et contribuerez à faire vivre votre centre de secours!

Nous vous rappelons également que nous avons toujours besoin de renforcer notre effectif: si vous êtes une femme, un homme, âgé(e) de 16 à 55 ans, motivé(e), sérieux(se), désireux(se) de vous rendre utile auprès de vos concitoyens, vous pouvez vous adresser auprès d'un sapeur-pompier du centre ou prendre contact pour tout renseignement sur cet engagement, en appelant le chef de centre au 06.89.14.65.27.

En vous remerciant d'avance de votre implication !

L'Adjudant-Chef HEBERT, chef du centre de première intervention.



Heugnes

**Lundi de Pentecôte
5 Juin 2017**

**B
R
O
C
A
N
T
E**



**F
O
I
R
E**

Marchands exposants :

plants, miel,
vins, asperges,
motoculture,
voitures, boucherie,

INPS

Emplacement gratuit

renseignements au n° 06 08 02 08 46

36 HEUGNES

RANDONNÉE PEDESTRE UFOLEP

DIMANCHE 28 MAI 2017

4 PARCOURS – 2 RAVITAILLEMENTS

11,5 - 14 - 16 - 18 Kms

INSCRIPTION MAISON DES ASSOCIATIONS

A PARTIR DE 7H30

Licenciés = 2,60 € non licenciés : 4,10 €

VIN D'HONNEUR 11H30

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FETES

INPS - ne pas jeter sur la voie publique



HEUGNES

36180 - 11 place Saint Martin
(à côté de la boulangerie)
06.85.11.69.83
www.lesjardinsdunahon.fr

Pour vos jardins une équipe de professionnels à votre service !



PORTES OUVERTES
Du 29 Avril au 28 Mai

Ouvert 7/7 de 9h à 12h et 14h à 19h pendant les P.O.



- ° Géranium, Plantes à massifs
- ° Plantes de tomates et de légumes
- ° Aromatiques, graines potagères
- ° Suspensions, potées fleuries
- ° Vivaces
- ° Fraisiers, petits fruits
- ° Rosiers
- ° Arbustes
- ° Terreau professionnel
- ° Paillage
- ° Bacs, Jardinières
- ° Engrais Pro



Week-ends du 6-7-8 Mai
et du 13-14 Mai:
"Opération" sur les plantes
à massifs et sur les tomates
(29 Variétés)

5 €
OFFERT
Dès 50 € d'achat

offre non cumulable, un seul bon par passage en caisse
valable jusqu'au 28 Mai

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) aux transports scolaires pourront le faire via le site www.remi-centrevalde Loire.fr/ ou <http://www.indre.fr/déplacements> à compter du 15 mai 2017.

Les tarifs sont de 25 € par enfant (dans la limite de 50 € par représentant légal) jusqu'au 17 juillet. Pour les demandes de reconduction de carte de transport scolaire déposées **après la date limite, ce montant est majoré de 10 €** (dans la limite de 20 € par représentant légal).

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE CONCOURS 2017 DES MAISONS FLEURIES



L'objectif de ce concours est de récompenser l'embellissement de notre environnement au bénéfice de tous. Le fleurissement doit donc être généreux et **BIEN VISIBLE** de la rue ou du domaine public.

Inscription à faire à la Mairie de Heugnes avec signature du document d'inscription **avant le 31 mai 2017** et accompagnée d'un R.I.B.

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Du mardi au samedi de 9 h à 12 h

Téléphone : 02 54 39 01 85

Fax : 09 70 32 43 77

Courriel : mairie.heugnes@wanadoo.fr

Site internet : www.heugnes.fr

URGENCES :

SAUR : 05 87 23 10 00

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

ETAT CIVIL

Décès de Monsieur CHASSELOUP Alain le 5 avril 2017

Naissance de Marius PICARD le 5 mai 2017



Dates à retenir ...

28 mai : randonnées pedestres organisées par le Comité des Fêtes sous l'égide de l'UFOLEP

5 juin : Foire de Pentecôte

6 juin : Réunion publique en présence de Monsieur Christophe BEAUVAIS, de l'entreprise Orange, à 19 h, à la salle des associations

11 juin : Elections Législatives 1^{er} tour

18 juin : Elections Législatives 2^{ème} tour

18 juin : Assemblée Générale de l'Association Sportive de Heugnes (10 h à la salle des associations)

30 juin : Fête de l'école du RPI à Heugnes

5^e Festival Arts EN BERRY
DU 13 MAI AU 26 AOÛT 2017

8€

Chaque soir dans un lieu de patrimoine des artistes insolites!

SAINT MAUR	Communauté de Communes BUCILLE - VALENÇAY	Territoire de LEVROUX - REUILLY
13 mai 08h15 1 ^{er} juillet	16 juin 7 & 8 juillet	18, 19, 20, 25 & 26 août

Festival soutenu au titre d'un projet artistique et culturel de territoire par la Région Centre-Val de Loire

8€ la soirée
gratuit -15 ans

Début des spectacles à 20h

Buvette et menu gourmand sur place

5. 13 mai - SAINT MAUR Cour de la mairie Cie du coin Théâtre de rue / Cirque Rouages D'opérateurs	5. 1^{er} juillet - DÉOLS Allée de Dèrle Cie Kissipik Danse contemporaine / Amapola Chants du monde
V. 16 juin - VALENÇAY Zénobas de Valenciay Cie Cécile Loyer Danse contemporaine (soirée à 19h30)	V. 7 juillet - GEHÉE Domaine de La Gaspardière Cie Saseo Théâtre de rue / Gipsy Jukebox Jazz manouche
S. 8 juillet - FONTGUENAND Domaine de la Gaspardière Silembloc Cie Théâtre de rue / The Rhum Runners Ecotic rock'n'roll	V. 18 août - VILLEGONGIS Théâtre de Villegongis Nicolas Brodziak Spectacle d'opéra
S. 19 août - LEVROUX Place de la République Char'Hot Club Swing, jazz / Performing Bal Disco Concert, bal	D. 20 août - BRION Place de l'Église Alternate Cake Jazz
V. 25 août - REUILLY Place du Village Liz Van Deuq Piano chant / Radio Ragot Rock'n'roll interactif	S. 26 août - ST PIERRE DE LAMPS Bâtiment Cie Naze Box Théâtre de rue (soirées à 19h et 20h)

Points de vente
Mairie de Levroux : 02 54 22 66 63
10 place de l'Hôtel de Ville - 36110 Levroux
02 54 35 70 54
festivarts@gmail.com

Office de Tourisme du Pays de Valençay :
2 avenue de la Résistance - 36600 Valençay
02 54 00 04 42
www.festivarts.e-monsite.com

Infos
02 54 22 66 63
festivarts@gmail.com

Festival soutenu au titre d'un projet artistique et culturel de territoire par la Région Centre-Val de Loire

Nouvelle rubrique dans le Carillon :

« Il était une fois les lieudits de Heugnes »

A partir de ce numéro, nous vous proposons cette nouvelle rubrique.

L'Association Géohistorique d'Information sur le Patrimoine (A.G.I.P.) nous autorise à vous présenter le toponyme de chaque lieudit de notre commune.

Nous commençons donc cette rubrique par Miseray

BOIS DE MISERAY C'est une possession de l'Abbaye de Miseray.

"Boia", autrefois, signifiait "Noble", "Grand".

Le terme « Boyer » ou « Boië » est à rapprocher du vieux slave « boliarin, au pluriel : boliare ».

Ce terme se retrouve dans les écrits de Grégoire le Grand (vers 540-604) et probablement emprunté à l'Empire Byzantin. Il trouve des termes de cette origine dans le russe « bolarin » donne « boï, Grand Seigneur terrien » qui a donné aussi « Bolchoï ». On le retrouve dans le turc « boïla » et

dans la langue bulgare. On le retrouve également en Pologne avec « Boïarus » (1470). En France, « Le Fort Boyard », avec le suffixe « ard » apparaît vers 1721 comme qualificatif « Vaillant à la Guerre, puissant, célèbre, valeureux ».

Le terme « bois » désigne aussi une futaie plantée ou semée soit des arbres de choix produisant du bois (chêne) destiné à la charpente de nefs (chapelles et navires) ; les charpentiers de l'époque construisaient des navires, aussi bien que des toitures d'églises (nefs).

Le nom « bois » indique des arbres destinés à la charpente et donc de qualité. Ce mot est d'origine germanique, probablement issue du francique « Bosc » ou « bosk » attesté en toponymie depuis 937. Il désigne un lieu couvert d'arbres d'où les expressions : « faire sortir le loup du bois » et « au coin du bois ». (Dictionnaire Historique de la langue française, Robert, sous la direction d'Alain Rey, juillet 2003)

Le terme désigne un terrain couvert d'arbres d'où les expressions en français « sortir du bois » et « se mettre à couvert ».

Le prieur de Saint Nicolas de Ferrières possédait, à Châtillon sur Indre, le fief de la Thibaudière, selon un bail passé le 23 juin 1595, il possédait aussi une métairie appelée « **Vallée des Luains** » située sur la commune actuelle de Chambourg sur Indre. Il devait posséder une ferme générale probablement un ancien fief en cet endroit (Baillie). Le prieur était nommé par le pape à la présentation de l'abbaye de Miseray en Berry. (Cf. Luain, Saint Christophe près de Saint Gervais les Trois Clochers (86) ; Baronnie sacerdotale de Luain, Saint Christophe (86) ; Luaisne, Neuillé Pont Pierre (37); Titres de la Cure de Ferrière, le Prieuré, Hébergement de Ferrière, Ferrière sur Beaulieu (37) ; L'abbaye, Cormery (37) ; Village de Luain, Sossay (86) ; Baronnie des Luains, Saint Christophe (86) ; Bois de Miseray, Heugnes (36)

ABBAYE DE MISERAY Abbaye de Miseray, d'hommes, de chanoines réguliers de l'Ordre de Saint Augustin, relevant du Roi et du Pape.

Un prieuré fut probablement fondé à l'origine par Saint Ours, Evêque de Cahors et qui fonda une Abbaye à Loches au VI^{ème} siècle sous la domination des Wisigoths et d'Alaric, vers 491. Selon la tradition, Saint Ours le fonda dans la Forêt de Heugnes (Oégny) dans un lieu proche de la source Heugnes (Haut-Lieu).

Cet ancien prieuré, sous la règle Bénédictine, dit « Moustier », relève de l'Abbaye de Méobecq, dans le diocèse de Bourges, fondée par Saint Cyran, Archidiacre de Tours, plus tard Abbé de Lourcy ou Saint-Cyran en Braine, sous le règne de Dagobert (628 - 658).

Une deuxième fondation de cette abbaye par Robert, Seigneur de Buzançais, de Verneuil sur Indre, de la Tour fondue à Amboise en 989. (Selon une charte de Bourges)

Robert 1^{er} Seigneur de Verneuil. Il fut l'un des bienfaiteurs de l'Abbaye de Miseray. Il eut deux fils : Sulpice II en 1014 et Archambaud qui lui succéda dans le domaine de Verneuil. Archambaud fut Seigneur de Buzançais et de Verneuil qui eut une fille, Hersende, Dame de Verneuil qui se maria avec Lisois 1^{er} d'Amboise. (Cf. Livret de Verneuil sur Indre par l'Auteur ; Carré de Busserolle, Dict. Topographique, historique et géographique.)

Une troisième fondation de cette Abbaye sous l'Ordre Saint-Augustin avec les moines de Marchenoir. Ils fondèrent une communauté d'hommes dans la forêt de Heugnes, près de Buzançais, qui prit le nom de « Abbaye de Miseray » en 1112. (Documents Diocèse de Bourges) Les prieurs des fiefs étaient nommés par le Pape à la présentation de l'Abbé de Miseray et du roi. (Cf. Saint Nicolas du Bois, Ferrière sur Beaulieu (37) ; Abbaye de Miseray, Heugnes (36))

Géraud est le fondateur et Premier Prieur de cette abbaye Saint Nicolas de Miseray. Aux temps du « Gallia Christiana » cette abbaye est occupée par des chanoines réguliers de Saint-Augustin de l'étroite observance (Prémontrés). (Cf. Bois de Miseray, Heugnes (36))

LES CHAINTES DE MISERAY C'est un couvent prémontré rattaché à L'Abbaye de Miseray.

"Chaintres" apparaît comme une congrégation de Dames religieuses. (Cf. La Chaintre, Sanxay (86) ; Le Chaintrage, (Filles de Poitiers), Vernon (86) ; Les Chaintres ou La Chaintre, Saint Gervais les Trois Clochers (86) ; Chaintres de La Cure, Boussay (37) ; Les Chaintres, Pouillé (86) ; Les Chaintres, Nazelles-Négron (37) ; Les Chaintes de Miseray, Heugnes (36) ; Les Chaintes de Miseray, Heugnes (36))

Un prieuré fut probablement fondé à l'origine par Saint Ours, Evêque de Cahors et qui fonda une Abbaye à Loches au VI^{ème} siècle sous la domination de Wisigoths.

Une deuxième fondation de cette abbaye par Robert, Seigneur de Buzançais, de Verneuil sur Indre, de la Tour fondue à Amboise en 989. (Selon une charte de Bourges)

Robert 1^{er} Seigneur de Verneuil. Il fut l'un des bienfaiteurs de l'Abbaye de Miseray. Il eut deux fils : Sulpice II en 1014 et Archambaud qui lui succéda dans le domaine de Verneuil. Archambaud fut Seigneur de Buzançais et de Verneuil qui eut une fille, Hersende, Dame de Verneuil qui se maria avec Lisois 1^{er} d'Amboise. (Cf. Livret de Verneuil sur Indre par l'Auteur ; Carré de Busserolle, Dict. Topographique, historique et géographique.)

L'ordre Saint-Augustin avec les moines de Marchenoir fondèrent une communauté d'hommes dans la forêt de Heugnes, près de Buzançais, qui prit le nom de « Abbaye de Miseray » en 1112. (Documents Diocèse de Bourges)

Les prieurs étaient nommés par le pape à la présentation de l'Abbé de Miseray. (Cf. Saint Nicolas du Bois, Ferrière sur Beaulieu (37) ; Abbaye de Miseray, Heugnes (36))

Le prieur de Saint Nicolas de Ferrières possédait, à Châtillon sur Indre, le fief de la Thibaudière, selon un bail passé le 23 juin 1595, il possédait aussi une métairie appelée « Vallée des Luains » située sur la commune actuelle de Chambourg sur Indre. Il devait posséder une ferme générale probablement un ancien fief en cet endroit (Baillie). Le prieur était nommé par le pape à la présentation de l'abbaye de Miseray en Berry. (Cf. Luain, Saint Christophe près de Saint Gervais les Trois Clochers (86) ; Baronnie sacerdotale de Luain, Saint Christophe (86) ; Luaisne, Neuillé Pont Pierre (37) ; Titres de la Cure de Ferrière, le Prieuré, Hébergement de Ferrière, Ferrière sur Beaulieu (37) ; L'abbaye, Cormery (37) ; Village de Luain, Sossay (86) ; Baronnie des Luains, Saint Christophe (86) ; Les Chaintes de Miseray, Heugnes (36))

10. MISERAY OU ABBAYE SAINT NICOLAS DE MISERAY Le fief de Miseray relevait du Château de Chastillon sur Indre (36)

Acte de Foy et hommage par Jean Baptiste de Bongueret, Abbé de Saint Nicolas de Miseray, pour raison des fiefs Robert et **Miseray**, relevant du château de Chastillon, 6 septembre 1683 (Archives Départementales 37-C 603)

Abbaye de Miseray, d'hommes, de chanoines réguliers de l'Ordre de Saint Augustin, relevant du Roi et du Pape.

L'Abbaye de Miseray est mentionnée dans les textes comme « Locus fati amoenum qui dictus est Miseraicum ubi nihil aliud quam opaca silva et fons ierat amoenus », en 1112 (Migne, Patrologie Latine, tome 179, colonne 507 ; Gallia Christiana, tome II) ; comme « Abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, ordre de Prémontré, fondée dans la forêt d'Ogny » en 1112 ; comme « a nobili viro Gisberto » (Migne, Patrologie Latine, tome 179, colonne 507) ; Privilège d'Innocent II en 1140 ; comme « Miserai », en 1158 ; comme « De Miseraio », en 1163 ; comme « Ecclesia Miserationis », en 1168 ; comme « Ecclesia Miserationis », le 3 janvier 1183 (Archives Départementales 18-1 G 28, pièce 1, bulle du pape Lucius III) ; comme « Fratres Miseracenses », en 1192 ; comme « Abbatia Miseracensis », au XIII^{ème} siècle (Archives Départementales 18-1 G 3, Pouillé de Bourges, p. 20) ; comme « Abbatia Sancti Nicolai de Miseraio, ordinis Sancti Augustini », au XIII^{ème} siècle (Archives Départementales 18-1 G 3, Pouillé de Bourges, p. 25) ; comme « Abbas de Miseray, ordinis Sancti Augustinii », en 1327 (Pouillé de Bourges, p. 41) ; comme « De Miseray », en 1333 ; comme « Abbas de Miserayo », en 1351 (Pouillé de Bourges, p. 68) ; comme « Ad presentationem abbatis de Miserei, ordinis Sancti Augustini, Bituricensis diocesis », au XIV^{ème} siècle. (Pouillé de Tours, p. 34) ; comme « L'Abbaye de Miseray, de l'ordre de Saint Benoist », en 1567 (Nicolay, Description générale de Berry, p. 147, 203) ; comme « Abbatem de Miserayo, [Ordinis] Sancti Augustini », 1648 (Pouillé de Bourges, p. 106) ; comme « Abbas de Miserayo », en 1648 (Pouillé de Bourges, p. 120, 121, 131, 136) ; comme « Acte de Foy et hommage par Jean Baptiste de Bongueret, Abbé de Saint Nicolas de Miseray, pour raison des fiefs Robert et Miseray, relevant du château de Chastillon », le 6 septembre 1683 (Archives Départementales 37-C 603) ; comme « Abbaye de Miseray, d'hommes, de chanoines réguliers de l'Ordre de Saint Augustin, Sanctus Nicolaus de Miserayo, patron : Saint Nicolas, collateur : le Roi, le Pape », en 1720 (Archives Départementales 18-J 1199, folio 73) ; comme « Abbaye de Miseray, de Miseraio, ordre de Saint Augustin, congrégation de Friardel », le 5 septembre 1766 (Archives Départementales 18-2 F 147, folio 11) ; comme « Abbaye Saint Nicolas de Miseray, d'hommes, de chanoines réguliers de l'Ordre de Saint Augustin, Sanctus Nicolaus de Miserayo, patron : le Roi, le Pape », le 5 septembre 1766 (Archives Départementales 18-2 F 147, folio 74) ; comme « Abbaye Saint Nicolas de Miseray, paroisse Saint Martin d'Heugnes, ordre de chanoine régulier de Saint Augustin, patron : le Roy, collateur : bulles », en 1772 (Pouillé de Bourges, tome 2, folio 19b-20a) ; comme « Miseray, abbaye d'hommes, abbatiale », au XVIII^{ème} siècle (Carte de Cassini) ; comme « La ci devant abbaye de Miseray », le 25 novembre 1791 (Archives Départementales 36-2 Q. Biens Nationaux) ; comme « L'église de la ci devant abbaye de Miseray », le 5 avril 1793 (Archives Départementales 36-2 Q. Biens Nationaux) ; comme « Miseray », en 1835 (Cadastre) ; La mense conventuelle fut unie au grand séminaire de Bourges (Archives Départementales 18-5 G 194) ; vendue comme Bien National. (Archives Départementales 36-H 325 à 345 ; Archives Départementales 41-6 H 1).

NOTA : *Le prieur de Saint Nicolas de Ferrières possédait, à Châtillon sur Indre, le fief de la Thibaudière, selon un bail passé le 23 juin 1595, il possédait aussi une métairie appelée « Vallée des Luains » située sur la commune actuelle de Chambourg sur Indre. Il devait posséder une ferme générale probablement un ancien fief en cet endroit (Baillie). Le prieur était nommé par le pape à la présentation de l'abbaye de Miseray en Berry. (Cf. Luain, Saint Christophe près de Saint Gervais les Trois Clochers (86) ; Baronnies sacerdotale de Luain,*

Saint Christophe (86) ; Luaisne, Neuillé Pont Pierre (37); Titres de la Cure de Ferrière, le Prieuré, Hébergement de Ferrière, Ferrière sur Beaulieu (37); L'abbaye, Cormery (37); Village de Luain, Sossay (86); Baronnerie des Luains, Saint Christophe (86) ; Abbaye de Miseray, Heugnes (36)

D'après les notes de Monsieur BOURDY Christian



=VENDREDI 2 JUIN=
CLASS' BD AVEC LAURENT ASTIER*
* UNIQUEMENT POUR LES GROUPES SCOLAIRES
 CHÂTEAU DE VALENCAY

=SAMEDI 3 JUIN=
16H / SPECTACLE ENFANTS 4-10 ANS
'BIDULBULLE & CAZAMILLE'
PAR LA GIE DES SANS LACETS
5€
 CHÂTEAU DE VALENCAY

=DIMANCHE 4 JUIN=
10H-18H / DEDICAGES
DES AUTEURS BD AVEC ANLOR,
 AURÉLIEN DUCOUDRAY, DANIEL BARDET, DERJI,
 ERIK ARNOUX, JEFF POURQUIÉ, PHILIPPE TARRAL,
 FABIEN RYPERT, BENJAMIN G., CLAUDE TURIER,
 BRUNO FORGET, DAVID VERDIER, PIERRE ROUX

11H & 15H / ATELIER BD JEUNESSE
ANIMÉ PAR DERJI

19H / CONCERT GRATUIT
LES VIEILLES SAGOCHES
 DOMAINE DU BOIS GAULTIER - FONTSUENAND

Realisation graphique COM'BAWA - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

NUITS DE SOLOGNE
 Spectacles pyrotechniques
Samedi 2 septembre

Au départ de Valençay

Réservations avant le 24 juin!
40 €/adulte 35 €/ -12 ans
 Office de Tourisme de Valençay
02 54 00 04 42

Nous sommes 3 jeunes en réinsertion,
 On habite à Saint Jean Bosco
 (7 le Gardon Frit, 36180).
 Nous cherchons des petits boulots à
 faire chez vous (Espace verts,
 peintures, Bricolages, etc.)
 Chèque Emploi service si possible.
 Vous pouvez nous joindre au :
0973217206 ou au **0768519055**
 Et par mail :
jeunesjeanbosco@gmail.com